

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
de la Fonction Publique Territoriale
de Tarn-et-Garonne

CON2025007

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DU JURY ET DES CORRECTEURS
EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE 2025
DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information**

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier de cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

VU le décret n° 2010-1360 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-III du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emploi des techniciens territoriaux ;

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté CON2024017 du 9 septembre 2024 portant ouverture de l'examen professionnel de promotion interne de technicien territorial principal de 2^{ème} classe dans la spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information ;

VU l'arrêté CON2024020 du 2 décembre 2024 fixant la liste des personnes susceptibles de participer aux jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Tarn-et-Garonne ;

VU l'arrêté CON2025004 du 6 mars 2025 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel de promotion interne de technicien territorial principal de 2^{ème} classe dans la spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information ;

VU la désignation du représentant du CNFPT ;

VU la désignation du représentant de la CAP compétente appartenant au cadre d'emploi et à la spécialité organisée,

VU le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Tarn-et-Garonne ;

ARRETE

Article 1er : Composition du jury

Collège des élus	<p>M. Willy AUTHESSERRE, Président du jury, Maire d'Orgueil</p> <p>Mme Sandra GULINO, Présidente suppléante, Adjointe au Maire de Mas-Grenier</p>
------------------	---

	Mme Christel COSTE Ingénieur principal, Direction de la transition numérique, Toulouse Métropole,
Collège des fonctionnaires	M. Philippe MAUBERT Représentant CAP B, cadre d'emploi des Techniciens, CDG82
Collège des personnalités qualifiées	M. Yassine LAGRAA , désigné par le C.N.F.P.T. Responsable de la Cellule Applications et Numérique, Ville de Montauban Mme Patricia RABION , Chargée du Pôle Numérique, Association des Maires et des élus du Tarn

Article 2 : Correcteurs associés

En complément des membres ci-dessus, sont désignés en qualité de correcteurs des épreuves écrites et orales :

- Madame Cécile BASQUES, Coordinatrice Pôle Informatique,
- Monsieur Éric BRUN, Chef de service Système d'Information Métier,
- Monsieur Jean-François CARABIN, Chef de projet IA Data,
- Madame Marie-Christine COULON, Maire de Savenès,
- Monsieur Claude JEANJEAN, Adjoint au Maire, Mairie de Caussade.

Article 3 : Affichage

Le Directeur du Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera transmis à Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne, aux partenaires et affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne.

Article 4 : Voie de recours

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Montauban, le 2 avril 2025



Le Président,

Jean-Luc DEPRINCE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 07/04/25.....

Publié le : 07/04/25.....